

C'est la décision signée et rendue publique le 8 avril par le sénateur Albert Mbida, qui dirige ce comité provisoire. Une nouvelle date pour son assemblée générale extraordinaire est connue



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962 et à la CAF en 1963.

DECISION N° 005/PDT/CEP/2021

LE PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF PROVISOIRE DE LA FECAFOOT

- vu la sentence du TAS rendue le 15 janvier 2021 dans la procédure TAS 2019/A/6258 ayant notamment annulé les Statuts de la FECAFOOT adoptés le 10 octobre 2018 et l'élection du comité exécutif de la FECAFOOT organisée le 12 décembre 2018 ;
- vu les décisions prises par l'Assemblée Générale de la FECAFOOT lors de sa session extraordinaire du 2 février 2021 ;
- vu les dispositions de l'article 30 des Statuts de la FECAFOOT en vigueur adoptés le 16 mai 2012.

DECIDE

- 1- La session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT convoquée le 10 avril 2021 est annulée.
- 2- Une session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT est convoquée le 4 mai 2021 avec les points suivants à l'ordre du jour :
 - le vote sur la confirmation des suspensions prononcées par le Comité Exécutif Provisoire lors de sa séance du 16 février 2021, conformément à l'article 15 alinéa 2 des Statuts de la FECAFOOT ;
 - l'examen de la proposition de prolongation du mandat du Comité Exécutif Provisoire élu le 2 février 2021.

Fait à Yaoundé le 8 avril 2021

LE PRESIDENT DU COMITE
EXECUTIF PROVISOIRE,

ALBERT MBIDA



Rappelons que le comité exécutif provisoire de la Fecafoot que dirige le sénateur **Albert Mbida** a été interdite sur l'étendue du territoire national camerounais, par le ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji, qui a instruit tous les gouverneurs d'interdire toutes leurs activités.